

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2024/45

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 25

Suppléants votants : 01

Procurations : 07

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 00

Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mai à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle Georges Melies de Nexon, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22 mai 2024

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel (procuration de Mme JACQUEMENT Eliane), M. BREZAUDY Alain (procuration de Mme DESSEX Martine), Mme MAYOUSSE Martine (procuration de M. BONNAT Christian), M. BROUSSE Hervé, M. DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, M. DEVARISSIAS Philippe, M. GOUDIER Jean-Louis, Mme BELAIR Florence, M. GAYOT Loïc (procuration de M. RICHIGNAC Guillaume), M. MASSY Jean-Marie, M. ESCOUBEYROU Pascal, M. GERVILLE-REACHE Fabrice, Mme LACORRE Valérie, M. CARPE Jean-Christophe, Mme LANTERNAT Floriane (procuration de M. LE GOFF Jean), M. JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, M. GARNICHE Roland, M. BARRY Jacques, Mme CHEYRONNAUD Céline (procuration de M. MARCELLAUD Didier), M. DARGENTOLLE Georges (procuration de M. CAILLOT Alain), Mme HILAIRE-GENIN Karine, M. DELOMENIE Bernard, M. CUILLERDIER Simon, Mme LACOURARIE Bernadette (suppléante de M. CHAMINADE Gérard).

EXCUSES : Mme JACQUEMENT Eliane, M. RICHIGNAC Guillaume, Mme DESSEX Martine, M. BONNAT Christian, M. CAILLOT Alain, M. LE GOFF Jean, M. CHAMINADE Gérard (suppléé par Mme LACOURARIE Bernadette), M. MARCELLAUD Didier, M. DOGNON Jean-Bernard.

ABSENTE : Mme VALLADE Sylvie

SECRETAIRE : M. GAYOT Loïc

Objet : Lancement de l'élaboration d'une Charte intercommunale de développement des énergies renouvelables.

Exposé :

Le Président rappelle que dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), adopté par délibération en date du 15 février 2022, est prévu l'élaboration d'une charte intercommunale de développement des énergies renouvelables, notamment pour favoriser l'autonomie énergétique du territoire à l'horizon 2050.

Par ailleurs, il indique que dans le cadre de l'appui que la communauté de communes a apporté aux communes pour la définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables, certaines communes ont fait part de leurs difficultés face à l'émergence d'une multiplicité de projets d'énergies renouvelables. Il est donc ressorti un besoin d'outils permettant aux communes d'accueillir les projets énergies renouvelables sur leur territoire.

C'est pourquoi, il est proposé l'élaboration d'une charte intercommunale de développement des énergies renouvelables.

Cette charte à destination des communes et de la communauté de communes mais également des porteurs de projet et des autres partenaires du territoires aurait pour objectifs de :

- Encourager et maîtriser le développement des énergies renouvelables, en favorisant des projets adaptés au territoire ;
- Appuyer les communes dans leurs décisions ; avoir un cadre territorial partagé pris en compte par les services de l'Etat et permettant une collaboration avec les porteurs de projets ;
- Permettre une meilleure acceptabilité, avec des projets de qualité ;
- Permettre des projets plus fluides : mieux se coordonner et faciliter les échanges d'information entre les communes, la communauté de communes et les porteurs de projets ;
- Favoriser les retombées économiques et garder la richesse sur le territoire

Accusé de réception en préfecture
08/2024-2024-0124-UFSE
Date de télétransmission : 30/05/2024
Date de réception en préfecture : 30/05/2024

Cette charte serait élaborée en interne en s'appuyant sur la commission « Transition énergétique ». Cette élaboration s'appuierait également sur des échanges avec les acteurs œuvrant pour développement des énergies renouvelables. Par ailleurs les habitants seraient informés tout au long de la démarche.

A l'issue de son élaboration, cette charte sera validée par le conseil communautaire. Il sera proposé aux communes du territoire de signer cette charte. Par ailleurs, il sera proposé, pour tout nouveau projet que le porteur de projet s'engage à respecter cette charte.

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'élaboration d'une charte intercommunale de développement des énergies renouvelables selon les principes évoqués ci-dessus.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 28 mai 2024.

Le Président,
Emmanuel DEXET

